

COMMUNE DE COMPAINVILLE
110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE
76440 COMPAINVILLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi cinq avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Bruno NOTTIAS, maire.

DATE DE CONVOCATION : 01 AVRIL 2017

Étaient présents : MM. NOTTIAS Bruno, PERRIN Jacques, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, GARDIMAN Patrick, CROCHU Cédric, LIEBRAY Éric, Mmes LAMIRAUD Nadia, WILMOT Valérie, COELLE Danielle

Absent excusé : M. Fabrice CORDIER

La séance est ouverte à 19h40, a été nommée secrétaire de séance Mme Danielle COELLE.

La lecture du compte rendu du 01 mars 2017 est faite par M. Roland DIEUTRE.

Nomination d'un suppléant au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Sigy-En-Bray

A la demande du Syndicat, il faut nommer un deuxième suppléant. M. Patrick GARDIMAN est nommé à l'unanimité des membres.

Contribution 2017 au Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire

Il convient de délibérer pour inscrire la participation financière 2017 de 933.61€ au budget primitif communal ou de la notifier par contribution directe. Après délibération, le conseil opte pour la fiscalisation aux contributions directes.

SDE 76 Délibération

La Communauté de Communes Yères et Plateaux adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes (Baromesnil, Canéhan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères) a été dissoute au 1^{er} janvier 2017. Suite à cette dissolution, les treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique. Au 17 février 2017, le SDE 76 a accepté par délibération. La commune de Compainville étant adhérente au SDE 76, peut accepter ou refuser cette demande d'adhésion. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'adhésion des treize communes au SDE 76.

Achats divers

M. le Maire propose de nommer une deuxième personne pour faire les achats d'entretien. Actuellement il y a Cécile BAILLEUX. Il suggère M. Roland DIEUTRE à l'assemblée. Neuf membres sur dix donnent leur accord.

Convention Abri Voyageurs

M. le Maire informe que la commune bénéficie d'un abri-voyageurs au Mont Bénard qui appartient au Département. A ce jour la convention relative à la mise à disposition est restée sans suite. Si la commune souhaite que cet abri reste, la commune aura à sa charge la réfection et le nettoyage des sols, des abords (taille des haies). Après délibération, le conseil autorise M. Bruno NOTTIAS à signer la convention pour le maintien de cet abri.

Eclairage Public route de Louvicamp

Fin 2015, lors d'une tempête une lanterne de l'éclairage public route de Louvicamp est tombée. Une déclaration de sinistre n'a pas été faite. M. Bruno NOTTIAS présente une estimation du SDE 76 pour un montant 2 230.75€TTC dont une participation du SDE 76 de 1 208.32€. Il reste à la charge de la commune 1 022.43€ TTC. A l'unanimité des membres, le conseil autorise M. le Maire à signer les documents pour le financement de cette lanterne et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017.

Location Salle des fêtes cours de gym

Des cours de gym ont lieu tous les lundis de 17H30 à 19H dans notre salle des fêtes. Une location de 250€ est demandée pour l'année. Les membres à l'unanimité ont accepté.

Entretien talus chemins communaux

M. Bruno NOTTIAS informe que M. Éric LIEBRAY s'est proposé pour entretenir les talus des chemins communaux deux fois l'année à titre gratuit. En échange M. le Maire suggère de lui remettre les coupes d'herbe de la parcelle A505 et A303. Après en avoir délibéré neuf membres sur dix ont accepté cette proposition.

Entretien espaces verts communaux

M. Bruno NOTTIAS informe que M. Roland DIEUTRE entretient actuellement les espaces verts de la commune bénévolement. Quatre devis sont remis aux conseillers. Nous pouvons constater l'économie faite. Mme Nadia LAMIRAUD propose de participer. A ce jour aucun devis est retenu.

Toiture église

Suite à la tempête du 12 janvier 2017 la toiture de l'église a subi des dommages. Une déclaration de sinistre est faite à l'assureur de la commune. Trois devis ont été réalisés pour les dégâts et également trois autres pour la mise hors d'eau. Une réponse de l'assureur est attendue.

Un autre devis a été réalisé pour la dépose de la végétation au-dessus de l'entrée de l'église et la pose de picot anti-pigeon sur la voûte pour un montant de 645.98€ TTC. A l'unanimité, le conseil a accepté ce devis.

Création mare tampon sur terrain constructible chemin du Glinet

M. le Maire informe que les permis de construire sur la parcelle A505 étaient acceptés si la commune réalisait une mare tampon pour la gestion des eaux pluviales de chaque parcelle. A ce jour, cette mare n'est pas mise en œuvre. M. le Maire propose de budgéter une somme au budget primitif 2017. A voir si cette mare ne pourrait pas servir de réserve incendie. Une demande auprès du syndicat du Bassin Versant sera faite.

Ancienne salle des fêtes

L'ancienne salle des fêtes est recensée dans le patrimoine de la commune. Le conseil municipal accepte de mettre en vente l'ossature tôle et parquet en favorisant les administrés de la commune au plus offrant. Les plis seront reçus au plus tard le 31 mai 2017 pour enlèvement au 31 août 2017 (à la charge de l'acquéreur). Les bâtiments de l'ancienne cuisine et sanitaires ne seront pas compris dans la vente. M. Cédric CROCHU propose de garder les murs en briques.

Budget Primitif 2017

M. le Maire remet la préparation du budget primitif 2017. Une réunion est programmée au lundi 10 avril 2017 pour le voter.

Questions diverses

M. et Mme RAVASCO présents à la réunion proposent du matériel pour entretenir la commune.

M. le Maire les remercie.

Une mise à jour du bulletin municipal est à réaliser rapidement.

Séance levée à 21H30